

Comment récupérer vos surfaces en betteraves sous Télépac ?

1. Depuis l'accueil Télépac, allez dans la rubrique « mes données et documents » et cliquez sur la campagne concernée.

Assistance au 0 800 221 371 (appel gratuit) du lundi au vendredi (sauf jours fériés) de 8h à 17h (heures de métropole). [Déconnexion](#)

telepac Bienvenue sur le site des téléservices des aides de la PAC

MENTIONS LÉGALES | CONSEILS | QUESTIONS / RÉPONSES | CONDITIONNALITÉ | FORMULAIRES ET NOTICES 2019 | FORMULAIRES ET NOTICES 2020 | FORMULAIRES ET NOTICES 2021

N° PACAGE :
N° SIRET :
Dernière connexion le 17/03/2021 à 17:57:19
[▶ Modifier votre mot de passe](#)

Téléprocédures
Mes données et documents

- > Données de l'exploitation
- > Données d'élevage
- > Campagne 2021
- > Campagne 2020
- > Campagne 2019
- > Campagne 2018
- > Campagne 2017
- > Campagne 2016
- > Campagne 2015
- > Campagne 2014
- > Campagne 2013
- > Campagne 2012
- > Campagne 2011
- > Campagne 2010
- > Campagne 2009
- > Campagne 2008
- > Campagne 2007

TELEDECLARATION DES DEMANDES D'AIDES BOVINES 2021

- Les télédéclarations des demandes d'aide aux bovins allaitants (ABA), d'aide aux bovins laitiers (ABL), d'aides aux veaux sous la mère et aux veaux bio (VSLM) pour 2021 sont ouvertes. Les demandes peuvent être déposées sur telepac jusqu'au 17 mai 2021 inclus sans pénalité de retard.

TELEDECLARATION DES DEMANDES D'AIDES OVINES ET DE L'AIDE CAPRINE 2021

- Les télédéclarations 2021 des demandes d'aides ovines (AO) et de l'aide caprine (AC) sont fermées depuis le 26 février 2021. Vous pouvez maintenant consulter votre télédéclaration déposée sur telepac.

Mise à jour des données de votre exploitation

- Si nécessaire, mettez à jour vos données d'exploitation (identification, contacts, adresses, associés, coordonnées bancaires) à partir des rubriques "Données de l'exploitation" et "Références bancaires".

Telepac sur mobile

Installez l'application **telepac mobile** sur votre smartphone ou votre tablette Android.

Vous recevrez directement sur votre mobile des messages vous informant **en temps réel** du versement de vos aides PAC ou de l'arrivée d'un nouveau courrier de la DDT(M).

Vos relevés de paiement et vos courriers seront disponibles sur le mobile et vous pourrez les consulter **immédiatement**.

Nouveau dans votre espace Données et documents

Vous pouvez accéder aux données détaillées concernant **le paiement de vos aides**. Pour prendre connaissance de ce service telepac, [cliquez sur ce lien](#)

Vous pouvez aussi consulter les données détaillées de votre **élevage bovin**. Pour prendre connaissance de ce service telepac, [cliquez sur ce lien](#).

Sur telepac, vous pouvez actuellement :

- Télédéclarer votre demande ABA, ABL, VSLM pour 2021

2. Positionnez votre souris sur l'onglet « surfaces » en vert puis cliquez sur « liste des parcelles constatées ».

Navigation Accueil Deconnexion

Liberté • Égalité • Fraternité
REPUBLIQUE FRANÇAISE

telepac Campagne 2020

DOCUMENTS SURFACES DPB MAEC / BIO CALCUL DES AIDES PAIEMENTS

Accueil RPG déclaré Liste parcelles déclarées RPG constaté Liste parcelles constatées Animaux

PACAGE N° SIRET :

COURRIERS

Droit à paiement de base

- ▶ [Courier de notification du portefeuille DPB 2020 du 25/11/2020](#)

Instruction du dossier Surface

- ▶ [Lettre d'observations du 16/07/2020](#)
- ▶ [Relevé de constats après contrôle par télédétection](#)
- ▶ [Compte rendu de controle](#)

Relevés de situation des aides

- ▶ [Relevé de paiement du 19/10/2020](#)
- ▶ [Relevé de paiement du 10/12/2020](#)
- ▶ [Relevé de paiement du 10/02/2021](#)
- ▶ [Relevé de paiement du 03/03/2021](#)

3. Si une page d'explications s'affiche, appuyez sur « Continuer ».

Navigation Accueil Deconnexion

telepac Campagne 2020

DOCUMENTS SURFACES DPB MAEC / BIO CALCUL DES AIDES PAIEMENTS

Courriers Formulaires aides animales Formulaires Dossier PAC Assurance récolte

PACAGE : N° SIRET :

RESTITUTION DE VOTRE DÉCLARATION DE SURFACES 2020 CONTINUER

Le site telepac vous permet de visualiser les ilots et les parcelles de votre dossier PAC 2020, ainsi que les surfaces non agricoles et les zones de densité homogène (zones de « prorata » sur les pâturages permanents) présentes sur votre exploitation.

Cette visualisation correspond à la situation de votre dossier au moment de la consultation et peut donc évoluer par la suite si l'instruction est encore en cours. Vos données sont le cas échéant actualisées au fur et à mesure du traitement de votre dossier.

Pour accéder aux informations souhaitées, cliquez sur le bouton 'CONTINUER' situé en bas à droite de cette page.

L'écran du RPG présente, en superposition de la photographie aérienne, les dessins de vos ilots, de vos parcelles, des surfaces non agricoles (SNA) et des zones de densité homogène (ZDH) présentes sur votre exploitation. Vous pouvez zoomer sur chacun des éléments et consulter ses caractéristiques.

Remarque : si le traitement de votre dossier PAC 2020 n'est pas assez avancé pour permettre la restitution de vos données, un message vous invite à revenir ultérieurement. Si vous avez téléchargé l'application 'telepac mobile' sur votre smartphone ou sur votre tablette, vous recevrez une notification vous signalant lorsque votre dossier sera prêt que vous pouvez le consulter en ligne.

DONNÉES ACCESSIBLES DANS LES ÉCRANS DE RESTITUTION DE VOTRE DÉCLARATION DE SURFACES 2020

Trois ensembles d'informations vous sont accessibles sous cette rubrique de telepac. Il s'agit des informations suivantes :

1.- Les ilots et les parcelles que vous avez déclarés dans votre dossier PAC 2020, ainsi que les surfaces non agricoles (SNA) et les zones de densité homogène (ZDH) déclarées sur votre exploitation. à savoir :

- **vos ilots déclarés** : il s'agit des ilots tels que vous les avez déclarés dans votre dossier PAC 2020, et qui ont pu être ajustés par la DDT(M)/DAAF en cas de constat d'imprécision de dessin.
- **vos parcelles déclarées** : il s'agit des parcelles telles que vous les avez déclarées dans votre dossier PAC 2020, et qui ont pu être modifiées par la DDT(M)/DAAF dans les cas suivants :
 - si vous avez déposé un formulaire "Modification de la déclaration des parcelles" ;
 - en cas d'imprécision de dessin ou d'erreur manifeste reconnues par l'administration ;A noter : vous disposez d'un écran récapitulatif vos parcelles déclarées dans le menu "Liste parcelles déclarées" accessible dans la barre située en haut de l'écran.
- **les surfaces non agricoles (SNA) déclarées sur votre exploitation** : il s'agit des surfaces non agricoles telles que vous les avez déclarées dans votre dossier PAC 2020.

L'écran RPG permet de consulter le dessin de vos surfaces non agricoles. Vous pouvez en consulter les caractéristiques (nature de la SNA, largeur, etc.) :

- soit en accédant à la liste des SNA située à gauche de la photographie, puis en cliquant sur la flèche noire située au regard de la ligne correspondant à la SNA (à droite) ;
- soit en utilisant l'outil Information ⓘ présent au dessus de la photographie, puis en cliquant sur n'importe quel point à l'intérieur de la SNA.

A noter : dans la liste des SNA située à gauche de la photographie est indiquée le cas échéant la nature du changement que vous avez apporté à la SNA considérée (création, modification, suppression).

4. Notez l'ensemble des « surfaces admissibles sur base du constaté (ha) » dont la culture principale est en BTN.

⚠ Attention :

Il faut sommer les surfaces de toutes les parcelles concernées.

Il est possible que la surface admissible comprenne également la surface des bandes tampons qui sont rattachées à une parcelle en BTN.

Il ne vous est pas demandé de retrancher la surface de la bande tampon.

Navigation Accueil Déconnexion

DOCUMENTS SURFACES DPB MAEC / BIO CALCUL DES AIDES PAIEMENTS

Accueil RPG déclaré Liste parcelles déclarées RPG constaté Liste parcelles constatées Animaux

PACAGE : N° SIRET :

LISTE DES PARCELLES CONSTATÉES

Les données sur les surfaces 2020 que vous consultez sont les données constatées qui résultent du traitement de votre dossier. Elles peuvent être différentes de celles qui correspondent à votre déclaration.

N° lot	N° par.	Surface graphique de la parcelle (ha)	Surface admissible sur base du constaté (ha)	Culture principale			Culture dérobée pour les SIE		Agriculture biologique		MAEC/Agroforesterie		
				Nom	Précision	Culture destinée à la production de semences certifiées ou de plants	Destination si demandeur ICHN	Nom de la 1ère culture	Nom de la 2ème culture	Conduite en agriculture biologique	Culture conduite en maraîchage	Surface cible	Engagement PRV
1	1	19,02	19,02	MIS		Non			Non	Non	Non		
1	2	0,07	-	SNE		Non			Non	Non	Non		
1	3	1,66	1,66	MCR 001		Non			Non	Non	Non		
1	4	0,61	0,61	MCR 001		Non			Non	Non	Non		
1	5	20,50	20,50	BTN		Non			Non	Non	Non		
2	1	1,23	1,23	ORP		Non	DMD	DVN	Non	Non	Non		
2	2	2,75	2,71	ORP		Non	DMD	DVN	Non	Non	Non		
2	3	0,59	0,59	MCR 001		Non			Non	Non	Non		
2	4	0,21	-	SNE		Non			Non	Non	Non		
2	5	6,02	6,02	BTN		Non			Non	Non	Non		
2	6	8,12	8,11	BTN		Non			Non	Non	Non		
2	7	0,15	0,15	MCR 001		Oui			Non	Non	Non		
2	8	19,39	19,39	BTH 001		Non			Non	Non	Non		
2	9	4,10	4,10	BTN		Non			Non	Non	Non		
3	1	0,10	-	BTA 6		Non			Non	Non	Non		
3	3	5,44	5,44	ORP		Non			Non	Non	Non		
3	4	9,41	9,50	ORP		Non			Non	Non	Non		
4	1	9,58	9,79	BTN		Non			Non	Non	Non		
4	2	0,21	-	BTA 6		Non			Non	Non	Non		
5	1	0,23	-	BTA 6		Non			Non	Non	Non		